



Le 16 octobre 2015

Monsieur le Directeur Général Adjoint,

Nous sommes venus en tant que représentants des organisations syndicales majoritaires sur la DRFIP 13, CGT et Solidaires (près de 80% des voix aux dernières élections professionnelles), vous annoncer que nous ne participerons pas à l'audience prévue ce soir.

Nous n'y participerons pas parce que nous nous inscrivons totalement dans le cadre de l'arrêt du dialogue social décidé par nos organisations syndicales au plan national et qu'il est évident que le dialogue social n'a de valeur aux yeux du gouvernement que pour lui permettre d'appliquer sa politique.

C'est ainsi qu'à Air France le gouvernement en appelle à un « dialogue social apaisé» pour faire prendre en charge par les organisations syndicales le plan de 3000 suppressions d'emplois alors que dans le même temps il organise la répression la plus féroce contre les salariés exaspérés qui osent s'opposer aux plans sociaux à répétition et les traite comme des gangsters de haut vol ou des terroristes.

En ce qui concerne le protocole Parcours Professionnel Carrières Rémunérations (PPCR), le gouvernement a décidé de passer outre la réponse donnée par les fédérations syndicales majoritaires et qui ne lui convenait pas. C'est un véritable coup d'Etat contre les principes de la négociation inscrits dans la loi pour imposer la mobilité forcée aux fonctionnaires.

De même à la DGFIP, si vous ne cessez d'en appeler au dialogue social et au partenariat, c'est pour associer les organisations syndicales aux bouleversements qu'introduisent les réformes de structure de la démarche stratégique et de la révision des missions. Dans le même temps vous refusez de faire retirer du DUERP des Bouches-du-Rhône la mention du prétendu harcèlement exercé par les organisations syndicales à l'encontre de l'Etat Major de la DRFIP, ce qui constitue une remise en cause sans précédent dans notre administration du droit syndical.

Non, nous ne sommes pas vos partenaires, dans l'entreprise qui est engagée aujourd'hui pour démanteler les services de la DGFIP et mettre à mal les garanties des agents.

Nous sommes du côté des agents :

 Pour exiger que les préconisations illégitimes du protocole PPCR ne soient pas appliquées à la DGFIP

Les personnels veulent le maintien intégral de leurs statuts particuliers DGFIP.

Pour exiger le maintien de leurs régimes indemnitaires DGFIP

Il a été annoncé que le RIFSSEP serait appliqué sans modulation individuelle au Ministère. Mais ce que veulent les agents, près de 1500 agents de la DRFIP et de la DISI ont signé une pétition qui l'exige, c'est la non application du RIFSEEP dans son intégralité. Nous ne voulons pas que l'administration prenne dans les poches de la grande majorité pour donner à une minorité selon des critères plus ou moins arbitraires comme c'est prévu dans la mise en œuvre de l'IFSE. Ce que veulent les agents, c'est l'égalité de traitement au plan des rémunérations entre agents du même grade.

Pour exiger le maintien intégral des garanties des agents, le maintien des règles de gestion, à commencer par les règles d'affectation

Nous n'acceptons pas que vous remettiez en cause les Résidences d'Affectation Nationale, le nombre de missions structures et l'exercice du droit à mutation. Nous refusons que vous vous engagiez dans une politique consistant à supprimer les garanties des agents pour restructurer plus facilement et aller vers la généralisation des pôles.

- Pour exiger le maintien intégral des prérogatives des CAP qui sont menacées de marginalisation par le protocole PPCR.
- Pour exiger non seulement l'arrêt des suppressions d'emplois mais aussi qu'il soit mis fin à cette politique hypocrite qui consiste à doubler ou tripler les suppressions d'emplois chaque année par l'organisation de vacances massives
- Pour exiger le maintien des services de proximité, des trésoreries que l'administration veut supprimer telles que celles d'Eyguières et de Miramas malgré le soutien massif de la population.
- Pour exiger le maintien des 7 pôles enregistrement que la DRFIP veut regrouper en un seul pôle départemental au mépris du plus élémentaire respect des conditions d'accueil des usagers.
- Pour exiger le maintien du réseau comptable de proximité, le maintien du maillage territorial et des missions.
- Pour exiger le maintien du potentiel départemental du contrôle fiscal : maintien de toutes les brigades départementales et des antennes PCE.
- Pour exiger le maintien de tous les services de plein exercice SIE, SIP, SPF, CDIF et l'arrêt des réflexions menées par la DRFIP sur SIP-CDIF alors que la Direction Générale, elle-même, reconnaît ne pas avoir de politique aujourd'hui active sur ce sujet.
- Pour exiger concernant le site de Sadi Carnot que soit scindé l'accueil des SIP 3/14 et 2/15/16 afin d'en finir avec les conditions désastreuses de l'accueil unique pour les contribuables de ces 5 arrondissements et d'assurer aux agents des conditions de travail normales.
- Pour exiger la réhabilitation complète et immédiate des bâtiments du site de Sainte Anne et le maintien de tous les services DGFIP implantés sur le site.
- Pour exiger le respect des engagements pris par la DGFIP en ce qui concerne l'Antenne d'Aix de la DRFIP

Car si l'on prend acte de l'installation du pôle judiciaire juridictionnel à Aix, il n'en demeure pas moins que l'engagement écrit que vous avez pris de maintien à titre pérenne des missions fiscales sur Aix concerne non seulement le contentieux judiciaire mais aussi le contentieux administratif, le rescrit et les missions du conciliateur. Nous demandons donc le maintien de ces missions sur Aix et des emplois correspondants de catégorie C, B et A.

 Pour exiger le retrait des mentions qui dans le DUERP de la DRFIP remettent en cause l'exercice du droit syndical.

Aujourd'hui, les agents de la DGFIP sont placés en première ligne par le protocole illégitime PPCR, la révision des missions et la démarche stratégique.

Notre place est à leur côté pour organiser leur mobilisation